



Afrique du Sud

Angola

Botswana

Comores

Lesotho

Madagascar

Malawi

Maurice

Mozambique

Namibie

Seychelles

Swaziland

Zambie

Zimbabwe

Dans la zone d'installation d'Osire, en Namibie, **une réfugiée récolte les fruits de son dur labeur**, rendu possible par l'aide du HCR à la production vivrière.

Afrique australe



PHOTO: © AHA / P. MUKANYA



Environnement opérationnel

À la fin 2011, l'Afrique australe accueillait quelque 449 000 personnes relevant de la compétence du HCR, dont 145 000 réfugiés, 245 000 demandeurs d'asile, 55 000 déplacés internes et 4 000 rapatriés.

Au sein des mouvements migratoires mixtes qui se dirigent vers l'Afrique du Sud, les camps établis au Malawi, au Mozambique et au Zimbabwe servent souvent de lieux de halte temporaire, ce qui accroît la pression sur les maigres ressources humanitaires et crée des tensions au niveau local. Ceci a conduit de nombreux gouvernements de la région à restreindre l'accès au régime d'asile en exigeant des documents de voyage aux points d'entrée sur leur territoire et en appliquant le principe du « premier pays d'asile », selon lequel l'accès est refusé aux personnes qui ont traversé un autre pays sûr avant leur arrivée.

Certaines avancées positives ont toutefois été obtenues dans la gestion des mouvements migratoires mixtes. Par exemple, le Mozambique a signé la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. D'autres pays de la région se sont engagés à adhérer aux traités internationaux et régionaux applicables et à entreprendre des réformes juridiques et politiques pour faire face au problème des flux migratoires mixtes.

À l'exception de l'Afrique du Sud et de l'Angola, les pays de la sous-région qui accueillent un nombre important de réfugiés maintiennent des politiques de confinement dans des camps qui restreignent la liberté de mouvement des réfugiés et des demandeurs d'asile et sapent leurs efforts pour parvenir à l'autosuffisance.

En Afrique du Sud, à Madagascar, au Malawi, au Mozambique et au Zimbabwe, de nombreuses personnes risquent de devenir

apatrides. Lors de la réunion intergouvernementale au niveau ministériel commémorant les conventions sur les réfugiés et l'apatridie qui s'est tenue à Genève en décembre 2011, l'Afrique du Sud, Madagascar, le Mozambique et la Zambie se sont engagés à adhérer à au moins une des deux conventions relatives à l'apatridie.

Stratégie

Le HCR œuvrera pour l'instauration de régimes d'asile et d'immigration qui tiennent compte des impératifs de protection au niveau régional et national, afin de faire face au développement des flux migratoires mixtes qui se dirigent vers l'Afrique du Sud. De plus, il continuera à faire campagne auprès des pays de la région pour les convaincre de lever leurs réserves à la Convention de 1951 relative aux réfugiés et de ratifier les instruments internationaux et régionaux relatifs à l'apatridie et à la protection des déplacés internes.

L'Organisation s'efforcera par ailleurs de renforcer les régimes d'asile nationaux en favorisant l'élaboration de systèmes durables pour l'enregistrement et la délivrance de documents d'identité, ainsi que la création de commissions d'éligibilité formées et qualifiées pour la détermination du statut de réfugié. Enfin, le HCR entreprendra des activités de plaidoyer pour prévenir et contrer la xénophobie à l'égard des réfugiés et des demandeurs d'asile.

Au Zimbabwe, où il dirige le module de la protection, le Haut Commissariat renforcera la réponse coordonnée en faveur des déplacés internes et veillera à ce que des plans d'urgence soient mis en place pour faire face aux nouveaux déplacements. Les initiatives visant à lutter contre l'apatridie, notamment l'identification des personnes concernées, les services d'assistance juridique et la délivrance de documents d'identité, se poursuivront en 2013 à travers toute la sous-région.

Contraintes

Les difficultés économiques que connaissent les gouvernements de la sous-région limitent les ressources disponibles pour la protection des réfugiés. De surcroît, les communautés locales considèrent souvent les étrangers, y compris les réfugiés et les demandeurs d'asile, comme des concurrents sur le marché de l'emploi et pour l'accès aux services. La visibilité croissante des mouvements migratoires mixtes, qui tend à brouiller la distinction entre les réfugiés et les migrants économiques aux yeux de l'opinion publique, limite la marge de manœuvre du HCR pour accroître l'autosuffisance et promouvoir l'intégration sur place comme solution durable.

Bien que les pays de la région aient ratifié les traités internationaux relatifs aux réfugiés, la plupart maintiennent des réserves qui limitent leurs droits socio-économiques et entravent leur intégration. En outre, les politiques de confinement des réfugiés dans des camps limitent leur liberté de mouvement et leur droit au travail.

Opérations

Les opérations du HCR en **Afrique du Sud** sont décrites dans un chapitre distinct.

L'**Angola** accueille plus de 20 000 réfugiés et demandeurs d'asile, dont près de 12 000 personnes originaires de la République démocratique du Congo (RDC). En 2012, le Gouvernement a lancé un programme destiné à enregistrer tous les réfugiés, afin de pouvoir leur délivrer des documents d'identité. Le HCR coopérera avec les autorités angolaises pour renforcer la législation nationale relative à l'asile et les capacités de détermination du statut de réfugié. Il dispensera également une assistance juridique et psychosociale aux réfugiés et aux demandeurs d'asile.

Au **Botswana** vivent quelque 3 500 réfugiés et demandeurs d'asile, pour la plupart originaires d'Angola, de Namibie, de Somalie, du Zimbabwe et de la région des Grands Lacs. La politique de confinement appliquée de manière stricte par le Botswana a augmenté le nombre de réfugiés vivant dans le camp de Dukwi, mettant à rude épreuve les services disponibles. Le HCR veillera à ce que les services essentiels leur soient dispensés, tout en plaidant pour la levée des restrictions à leur liberté de mouvement et pour la réforme de la loi nationale sur l'asile.

Parmi les États insulaires de l'océan Indien, les **Comores**, **Maurice** et les **Seychelles** n'abritent pas actuellement un nombre significatif de réfugiés ; le HCR surveillera cependant la situation et s'efforcera de trouver des solutions durables en cas d'afflux de nouveaux arrivants. À **Madagascar**, un petit nombre de réfugiés et de

demandeurs d'asile reçoivent l'assistance du PNUD dans le cadre d'un memorandum d'accord avec le HCR. Par ailleurs, l'Organisation coopère étroitement avec le Gouvernement pour mettre au point une stratégie de lutte contre l'apatridie.

Au **Lesotho**, on dénombre 28 réfugiés et demandeurs d'asile largement autosuffisants. Le HCR continuera d'exhorter le Royaume du Lesotho à accorder sans conditions la citoyenneté aux réfugiés qui vivent dans le pays depuis au moins cinq ans, conformément à la législation nationale.

Le **Malawi** accueille actuellement quelque 16 000 réfugiés et demandeurs d'asile, pour la plupart originaires du Burundi, de RDC et du Rwanda. Au camp de Dzaleka, le HCR aura recours à une approche communautaire et participative pour dispenser des services essentiels aux réfugiés. Il s'efforcera également d'aboutir à des solutions durables telles que la réinstallation, si nécessaire, ou le rapatriement librement consenti au Burundi et au Rwanda. Enfin, il coopérera avec le Gouvernement pour faciliter l'adoption d'une nouvelle politique nationale et d'un nouveau cadre législatif relatifs aux réfugiés.

Le **Mozambique** abrite plus de 13 000 réfugiés et demandeurs d'asile, qui proviennent en majorité de RDC, du Rwanda et du Burundi. En dépit d'un déclin du nombre des arrivées, de nombreux demandeurs d'asile venus de la région des Grands Lacs continuent de transiter par le Mozambique pour se rendre en Afrique du Sud. Par conséquent, le Gouvernement envisage de resserrer les contrôles aux frontières. Le HCR s'attachera donc avant tout à étendre ses activités de surveillance frontalière, ainsi qu'à renforcer la capacité des autorités à contrôler les frontières en tenant compte des besoins de protection.

La majorité de la population réfugiée au Mozambique demeure confinée dans un camp. Le HCR continuera à offrir protection et assistance à ces réfugiés pour répondre à leurs besoins élémentaires et améliorer leurs perspectives d'autosuffisance. Ses autres priorités consisteront à convaincre le Mozambique de lever ses réserves à la Convention de 1951, ainsi qu'à aider le ministère de la Justice à rédiger une nouvelle loi sur la nationalité en vue de prévenir l'apatridie.

La **Namibie** abrite quelque 4 300 réfugiés et demandeurs d'asile, pour la plupart originaires de la région des Grands Lacs, ainsi que 1 600 Angolais dont le statut de réfugié a cessé le 30 juin 2012. Compte tenu de leur séjour prolongé et de leurs liens étroits avec le pays, le HCR œuvre pour l'intégration sur place de ces anciens réfugiés. Du fait de la diminution du nombre de réfugiés qui résident au camp d'Osire, l'Organisation prendra le relais du PAM pour la distribution de vivres à cette population. Enfin, puisque le Gouvernement se charge de la détermination du statut de réfugié (DSR), le HCR lui offrira une assistance technique et un appui

Budget du HCR en Afrique australe (dollars E.-U.)

OPÉRATION	2012 BUDGET RÉVISÉ (au 30 juin 2012)	2013			TOTAL
		PROGRAMME POUR LES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROGRAMME POUR LES APATRIDES PILIER 2	PROJETS POUR LES DÉPLACÉS INTERNES PILIER 4	
Angola	9 925 001	4 696 832	0	0	4 696 832
Botswana	5 550 259	5 457 089	0	0	5 457 089
Malawi	3 475 659	4 238 716	0	0	4 238 716
Mozambique	4 990 711	4 610 095	408 697	0	5 018 791
Namibie	5 701 887	3 741 534	0	0	3 741 534
Afrique du Sud - Bureau régional ¹	35 083 644	35 322 437	2 069 208	0	37 391 645
Zambie	17 910 542	14 943 255	0	0	14 943 255
Zimbabwe	7 756 993	5 240 770	371 227	1 826 905	7 438 902
Total	90 394 698	78 250 728	2 849 131	1 826 905	82 926 765

¹ Inclut les activités régionales en Afrique australe.

financier, afin de renforcer le système de DSR et de le rendre conforme à la loi namibienne sur les réfugiés.

Au **Swaziland**, le HCR dispense des conseils et un appui technique aux autorités, qui offrent divers services, notamment d'éducation et de santé, aux 800 réfugiés originaires du Burundi, de RDC, du Rwanda, de Somalie et du Zimbabwe.

La **Zambie** compte quelque 34 000 réfugiés, dont près de la moitié sont nés dans le pays. Ceux-ci résident dans les deux sites d'installation de Mayukwayuka et de Meheba, ainsi que dans des zones urbaines. L'année 2013 constituera une année de transition pour deux des principales populations réfugiées en Zambie : les Angolais, dont le statut de réfugié a cessé à la mi-2012, et les Rwandais, dont le statut devrait cesser en juin 2013.

En décembre 2011, le Gouvernement zambien s'est engagé à permettre l'intégration sur place de 10 000 réfugiés angolais. Des discussions sont en cours pour établir les critères d'éligibilité des personnes autorisées à rester dans le pays et concevoir des programmes visant à faciliter leur intégration.

Selon les autorités zambiennes, la plupart des 4 000 réfugiés rwandais devraient regagner leur pays. Le HCR appuiera le rapatriement des personnes désireuses de rentrer au Rwanda et aura recours à la réinstallation pour les réfugiés qui n'ont pas d'autres solutions en vue ou qui présentent des besoins de protection spécifique, comme les femmes en situation de risque.

En raison de retards dans l'adoption du projet de loi sur les réfugiés, le HCR continuera à appuyer le système national d'asile, en renforçant notamment les capacités de détermination du statut de réfugié.

Le **Zimbabwe** abrite au total quelque 5 800 réfugiés et demandeurs d'asile, qui proviennent en majorité de la région des

Grands Lacs et de la Corne de l'Afrique. Le pays continue d'être touché par les flux migratoires mixtes allant du nord vers le sud. Le HCR, le Gouvernement du Zimbabwe et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ont créé un groupe de travail consacré au phénomène des mouvements migratoires mixtes et le centre de transit de Nyamapanda a été mis en place pour traiter ces flux de population.

En tant que chef de file du module de protection des déplacés internes, le HCR collabore avec le Gouvernement, les institutions des Nations Unies, les ONG et l'OIM pour élaborer une stratégie permettant de mettre en œuvre des interventions humanitaires efficaces ainsi que des solutions durables.

Informations financières

Le budget total complet pour la sous-région a augmenté régulièrement entre 2008 et 2012, passant de 49,7 à 90 millions de dollars E.-U. La plus forte hausse s'est produite entre 2009 et 2010, quand le budget, qui s'établissait à 52,8 millions de dollars E.-U., a été majoré de 42 pour cent pour passer à 74,9 millions de dollars E.-U. Cet accroissement traduisait les importants besoins créés par la multiplication du nombre de demandeurs d'asile, particulièrement en Afrique du Sud. Entre 2012 et 2013, le budget a été ramené à 83 millions de dollars E.-U., du fait de la réduction du nombre de réfugiés angolais due à l'application de la clause de cessation. Cependant, des ressources considérables seront requises pour répondre aux nouveaux besoins dans le domaine de l'intégration sur place, notamment en Zambie.

Budget du HCR en Afrique australe 2008 – 2013

Millions (dollars E.-U.)

